



## REGLEMENT DE LA COUPE DES SOCIETES ASCJ

### 1. Type d'épreuve

- Épreuve de saut au barème A, disputée en deux manches par équipe.
- La deuxième manche est réduite et peut être rehaussée de maximum 5 cm.
- Toutes les équipes participent à la deuxième manche.
- En cas d'égalité de points pour les places médaillées, un barrage est organisé à 105 cm avec un seul cavalier par équipe.
- Pour les équipes à égalité de points qui ne participent pas au barrage, le classement est déterminé par l'addition des temps réalisés lors de la deuxième manche.

### 2. Composition des équipes

- Chaque équipe est composée de 3 ou 4 cavaliers.
- Seuls les 3 meilleurs résultats de chaque manche sont pris en compte pour le classement final.
- Chaque cheval et chaque cavalier ne peuvent participer que dans une seule équipe.

### 3. Degrés et hauteurs

- L'épreuve se dispute selon 5 degrés :  
⇒ 80 cm, 90 cm, 100 cm, 110 cm et 120 cm
- Le degré choisi pour chaque cavalier doit être précisé lors de l'inscription.
- Aucun changement de degré n'est autorisé après la publication des listes de départ.
- Au sein d'une même équipe, deux cavaliers ne peuvent pas concourir dans le même degré.

### 4. Ordre de départ

- L'ordre de départ de la deuxième manche ainsi que du barrage est identique à celui de la première manche.

### 5. Conditions de participation

- Chaque équipe doit compter :  
⇒ Au minimum 1 cavalier titulaire du brevet et au maximum 1 cavalier titulaire d'une licence N.
- Aucune restriction de points n'est appliquée aux chevaux.
- Les paires cavalier/cheval ne peuvent pas s'inscrire dans un degré inférieur à celui correspondant à leurs résultats obtenus durant l'année en cours, jusqu'à la date limite fixée dans l'invitation officielle.
- Tous les cavaliers doivent être membres d'une société affiliée à l'ASCJ, sauf en cas d'invitation spéciale de l'organisateur.
- Le nom de l'équipe correspond au nom de la société. En cas de plusieurs équipes engagées par une même société, un numéro leur sera attribué.
- La première équipe de chaque société est invitée par l'organisateur.
- Les frais des équipes supplémentaires sont à la charge des cavaliers ou de leur société.

### 6. Élimination

- En cas d'élimination d'une équipe, celle-ci se verra attribuer le total de pénalités de l'équipe la moins bien classée du premier tour, augmenté de 20 points. Ce total constituera son résultat intermédiaire pour la deuxième manche.

### 7. Dotation

- Des flots sont remis à toutes les équipes classées.
- Les prix peuvent être attribués sous forme de prix en nature, bons ou espèces :  
⇒ 1er rang : CHF 200.-, 2e rang : CHF 160.-, 3e rang : CHF 120.-, 4e rang et plus: CHF 80.-

### 8. Chef d'équipe et porte-drapeau

- Chaque équipe doit désigner un chef d'équipe ainsi qu'un porte-drapeau.

### 9. Cas particuliers

- En cas d'ambiguïté ou de situation non prévue par le présent règlement, le comité d'organisation et le président du jury statueront d'un commun accord.